

I - MISSIONS DU GROUPE

En réalisant des essais cliniques en cancérologie gynécologique et mammaire, le groupe GINECO s'est fixé plusieurs buts :

- De contribuer à la définition des stratégies thérapeutiques en cancérologie
- D'affiner la connaissance biomoléculaire de la maladie
- D'améliorer la qualité de la prise en charge des patientes atteintes de ces cancers dans l'ensemble du territoire français
- D'être un réseau d'excellence tant national qu'international
- D'être fédérateur pour permettre la participation de médecins motivés quelque soit leur mode d'exercice, CAC, public ou privé.

II COMITE SCIENTIFIQUE

II-1 Membres

- Tout membre « actif », défini comme un spécialiste, auteur de propositions, désireux de s'investir dans les projets du groupe, capable de contribuer au recrutement des patientes des essais du groupe GINECO peut faire acte de candidature pour être membre du comité scientifique
- La candidature de tout nouveau membre actif doit être approuvée par le Président et le Vice président qui communiqueront leur décision au Comité Scientifique
- Le Président et/ou son Vice-Président s'assureront d'une répartition harmonieuse au sein du Comité Scientifique entre la Région Ile de France et les autres Régions, et

entre les CHU, les CAC et les centres privés . Aucune des structures ne peut, à elle seule, posséder la majorité absolue.

- Les responsables des groupes de travail sont membres de droit du Comité Scientifique
- La directrice d'ARCAGY participe au Comité Scientifique et représente l'opérationnel d'ARCAGY. A ce titre, elle donne son avis sur la faisabilité des projets.

II-2 Rôle du Comité Scientifique

- Le comité scientifique élit le Président et le Vice Président. Tous les ans, le Président devient past Président et le Vice Président devient Président. Par souci de simplification, les élections auront lieu tous les 2 ans et désigneront les deux prochains Vice Présidents.
- Le Président et le Vice Président ne sont pas rééligibles consécutivement. Le binôme Président/Vice Président sera obligatoirement de structure différente (CHU, CAC, privé, autre) – Les rôles du Président et du Vice-Président seront de :
 - o S'assurer, en coopération avec le Comité Scientifique que les projets sont en accord avec la stratégie du groupe
 - o Vérifier , avec ARCAGY, la faisabilité des projets du point de vue opérationnel (budget et man power)
 - o Contribuer, avec la Directrice d'ARCAGY, à la liaison avec les sponsors financiers pour assurer la réalisation harmonieuse des projets, dans les délais impartis,
- Le Comité Scientifique détermine les groupes de travail et valide la nomination des responsables des groupes de travail scientifiques (voir paragraphe III « groupes de travail scientifiques »)
- Le Comité Scientifique évalue et valide les nouveaux projets scientifiques, dans le cadre de la stratégie du groupe GINECO
- Le Comité Scientifique participe à la préparation des Journées Annuelles du GINECO

III – GROUPES DE TRAVAIL SCIENTIFIQUES

- Chaque groupe de travail
 - o Aura à charge soit une localisation soit un type de patientes (exemple : ovaire 1^{ère} ligne, ovaire 2^{ème} ligne, femmes âgées, endomètre, col, Tumeurs Rares Gynécologiques, sein, chirurgie, anapath (?)...))
 - o Peut faire appel à un ou plusieurs membres du Comité Scientifique
 - o Est animé par un responsable de comité dont la nomination est validée par le Comité Scientifique- Les responsables des groupes de travail sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelables .
- Les responsables des groupes de travail ont pour mission de :
 - o Proposer des projets scientifiques répondant à la stratégie du groupe pour le domaine concerné
 - o Tenir régulièrement informé le comité scientifique des orientations prises
 - o Représenter le GINECO à l'international avec EPL dans la thématique du groupe de travail
 - o Collaborer avec la Directrice d'ARCAGY pour l'avancement de leurs projets

IV – CONSEIL DES SAGES

- Il est représenté par EPL, J-Paul Guastalla et H.Curé pour une durée indéterminée – Chacun des 3 membres du conseil des sages est membre de droit du Comité Scientifique
- Son rôle est d' arbitrer, en cas de conflit au sein du Comité Scientifique et notamment sur :
 - o Le non-respect des règles d'équilibre entre les différentes structures (CHU, CAC, privé) dans le Comité Scientifique

- Les conflits éventuels (au sein du Comité scientifique ou entre le Comité Scientifique et ARCAGY)
 - Le non respect de la stratégie du Groupe
 - Toute modification du règlement
- Son pouvoir est décisionnaire